COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°28

Bureau Exécutif :	**Mercredi 30 Janvier 2019**
Présidence :	**M. Karim ABED**
Présents :	**MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD et Olivier GONCALVES**
Assiste :	**M. Maxime APRUZZESE (CTRA)**

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

*****

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 23.01 (PV 27) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*****

OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA remercie le Président de la SR UNAF MEDITERRANEE Éric HERRMANN et GHZAL Choukry pour la transmission de leurs vœux.

Ce présent Bureau Exécutif se déroulera en partie dématérialisée.

*****

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail en date du 28.01 relatifs à l'ouverture d'un poste de manager d'Arbitres au sein de la DTA.

Mail en date du 27.01 relatif à l'accusé de réception par la DTA de l'impossibilité d'avoir pu trouver les hébergements au sein de notre Ligue pour accueillir le stage Inter-Ligues FUTSAL du 22 au 24.03. La CRA s'organisera afin de se porter candidate la saison prochaine.

DE LA LIGUE :

Mails en date du 25, 28 et 30.01 relatifs aux PV N°26 de la CRSR, N° 22 de la CRAS et N° 06 de la CRADR.

Mail en date du 29.01 du service compétitions relatif aux justificatifs MyFFF des indisponibilités diffusés au pôle Désignations.

Mails en date du 25, 29 et 23.01 du service compétition relatifs aux reports des matchs.

Mail en date du 24.01 de la Commission de Régionale de féminisation relatif aux effectifs en termes de recrutement et d'Arbitres Féminines actives au sein de notre Ligue et les actions mises en place. La Réunion Plénière CRA/CDA du 02.02 permettra de répondre à ces demandes.

DE LA CDA GRAND VAUCLUSE :

Mail en date du 25.01 relatif à l'absence de l'Arbitre Oussema LABIDI sur un match en U19D2 le samedi 19.01 disponible à cette date et sans avoir reçu à ce jour, les raisons de son non déplacement à la rencontre, soit un justificatif ou ses excuses.

En fonction du dispositif mis en place avec la CRA pour une reprise d'une durée de 2 mois soit jusqu'au 28.02 sur des matchs de District, la CDA a pris la décision de ne plus la désigner à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la saison.

Lu et pris note, la CRA prend le relais pour les jours disponibles restants, soit les samedis, et au terme de cette période, une décision sera prise en fonction de son activité arbitrale.

DES CLUBS :

R.C. GRASSE : Mail en date du 25.01 relatif à la demande concernant les frais d'Arbitrage lors des rencontres de Coupe de la Ligue Féminine Séniors.

F.C. AUBAGNE : Mail en date du 25.01 relatif à l'information sur les installations notamment concernant les vestiaires sur la rencontre en U18R1F pris pour des actions sociales de la Ville d'AUBAGNE.

CAVIGAL NICE S : Mail en date du 29.01 relatif à la désignation d'Arbitres sur un match d'U15 R1 contre MONACO en date du 27.01. Lu et pris note, ce courrier était déjà transmis à la CDA concernée.

F. C. PAYS D'AIX : Mail en date du 30.01 relatif à la demande concernant la distance kilométrique importante affichée sur la désignation d'un officiel pour le match en U19 R2. Lu et pris note, la CRA informe le club par mail que le changement d'adresse de l'Arbitre a été effectué, régularisant ainsi cette distance.

DES OBSERVATEURS :

- DERMARDIROSSIAN Jean-Michel : mail en date du 28.01 relatif aux frais liés aux observations.
- STRAMACCIONI Claude : mail en date du 26.01 relatif aux frais liés aux observations.
- DANTZER Éric : mail en date du 30.01 relatif à l'observation d'un Jeune Arbitre de District Lilian BOTZ.

DES ARBITRES :

Courrier :

- BENSSALAH Adam : mail en date du 25.01 relatif à la communication de son adresse suite à sa mutation dans notre Ligue. Lu et pris note, la CRA a transmis cette information au pôle Désignations et Compétitions.

- FAREL Dany – BOUASLA Yassine : mails en date du 28.01 et 30.01 relatifs à un disfonctionnement de la plateforme. Lu et pris note, transmis au responsable.
- SAPONE Enzo : mail en date du 28.01 relatif à la transmission des frais d'Arbitrage liés aux rencontres Interdistricts du 21.11. Lu et pris note, la CRA a transmis cette information au service comptable.
- BARHOUMI Bilel : mail en date du 25.01 relatif à l'impossibilité de validation du rapport d'Arbitrage sur l'espace MyFFF. Lu et pris note, la CRA l'informe de la procédure liée à la validation de ces dits rapports dématérialisés en sachant que la trame du rapport disparait du compte MyFFF de l'Arbitre à compter du mercredi soir pour un match s'étant déroulé le dimanche.
- LARBI Saber : mail en date du 24.01 relatif au fait qu'il ne pourra se libérer professionnellement pour le stage Assistants du 26.01. Lu et pris note, la CRA le remercie de faire parvenir un justificatif correspondant.
- CARTIER Alexandre – ZAIDI Sebti : mails du 28 et 30.01 relatifs à des indisponibilités. La CRA vous a informé de ne plus mettre la CRA en destinataire mais seulement votre CDA.
- HUET Edouard : mail en date du 24.01 relatif à votre demande de pouvoir être désigné avec des arbitres de Ligue de votre District. La CRA vous informe que cela n'est pas possible.

Indisponibilités médicales :

- FALASCHI Dylan : mail en date du 29.01 relatif à la transmission du certificat médical de d'arrêt d'arbitrage jusqu'au 31.07.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 24.01 relatif à la mise à jour des dates d'indisponibilité sur MyFFF avec celle de son certificat d'arrêt jusqu'au 08.02.
- DOUAY Gaëtan : mail en date du 26.01 relatif à la transmission d'un certificat médical d'arrêt d'une durée de 6 jours en raison de la grippe.
- MONIOTTE Alban : mail en date du 27.01 relatif à la transmission de son certificat médical de prolongation d'un mois jusqu'au 23/02.
- GASMI Cyril : mail en date du 30.01 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF jusqu'au 26.02, attente du certificat médical correspondant. Lus et pris note de l'ensemble de ces indisponibilités, la CRA en informe le pôle désignations.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Indisponibilité autres :

- PERCEPUSSE Maeva : mail en date du 28.01 afin de signaler qu'une indisponibilité n'a pas été enregistrée sur MyFFF, confirmant ainsi son impossibilité de pouvoir arbitrer en date du 02 et 03.02. Lu et pris note, la CRA après le rappel transmis sur la procédure de saisie sur MyFFF, informe l'Arbitre que toutes les saisies d'indisponibilités sont visibles sur son propre espace MyFFF à ola rubrique INDISPO. Information transmise au pôle Désignations.
- DAHAS Smain : mail en date du 28.01 relatif à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF pour le 10.02 pour convenance personnelle. Lu et pris note, la CRA enregistre le non-respect du délai de prévenance (art 66 du RI)
- FETTOUHI-TANI Daniel : mail en date du 28.01 relatif à son absence au match du 26.01 pour raison médicale sans consultation de médecin. Lu et pris note, la CRA l'informe que la procédure de prévenance n'est pas respectée tout en lui demandant le justificatif médical.
- VARGAS Grégory : mail en date du 29.01 relatif à l'impossibilité de saisir ses indisponibilités sur MyFFF en raison d'un point civilité. Lu et pris note, la CRA pense que le compte MyFFF doit être revalidé par l'Arbitre.
- EL MEDDAH Djelloul : mail en date du 23.01 relatif à l'envoi du justificatif professionnel pour son absence au match du 27.01 pour lequel il était désigné. Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet l'information au pôle Désignations.
- MOSETTCH Théo : mail en date du 24.01 relatif à une indisponibilité tardive pour convenance personnelle pour la journée du 03.02. Lu et pris note, la CRA l'informe du non-respect du délai de prévenance et de l'absence de justificatif. Information transmise au pôle Désignations.

- D'ANTONIO Lionel : mail en date du 28.01 relatif à sa demande sur la connaissance par la CRA de la date éventuelle du stage de début de saison 2019/2020. Lu et pris note, la CRA n'a pas encore fixé les dates de la saison prochaine.
- AJJANI Hicham : mail en date du 30.01 relatif à la disparition sur MyFFF des 2 désignations de matchs pour le weekend du 26-27.01. Ayant appris qu'une indisponibilité avait été saisie pour blessure sur son espace MyFFF, après recherches, il s'avère que l'indisponibilité d'un Arbitre envoyée par mail à son District a été validée avec un mauvais numéro de licence. Lu et pris note, la CRA regrette cette situation mais rassure l'Arbitre qu'il ne peut en être tenu responsable et qu'il sera désigné.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA ou à la Ligue par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant.

*****

INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSIONS DE DISICPLINE ET D'APPEL

Suite à un échange entre les représentants de la CRA auprès de ces Commissions Régionales et les Membres de la CRA sur la présence des Arbitres convoqués lors de leurs séances, les services administratifs de la Ligue ont transmis à la CRA, un fichier récapitulant pour chaque dossier traité, les officiels présents, absents excusés ou non.

Ces états permettront à la CRA et à ses représentants de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, mais en ayant une surveillance particulière pour ceux qui sont portés absents non excusés.

Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. L'Article 66 du Règlement intérieur de la CRA en liaison avec le statut de l'Arbitrage s'applique en totalité.

STAGES PROGRAMMES PAR LA CRA PAR CATEGORIES D'ARBITRES.

- Arbitres Féminines « Districts et Ligue » à St-Raphaël les 16 et 17.02 dans le cadre du développement de l'Arbitrage Féminin. Relance par le CTRA Maxime APRUZZESE sur les inscriptions à ce stage.
- Arbitres ER et R1 non promotionnels le 02.03 au MUY.
- Jeunes Arbitres de Ligue et Candidats Arbitres de Ligue les 10,11 et 12.04 au CREPS d'ANTIBES.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA a fait diffuser la nouvelle version de l'annuaire des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019 sur l'espace MyFFF.

REUNION A LA LIGUE EN DATE DU 06.02 SUR LA SENSIBILISATION A LA PREVENTION SUR LA RADICALISATION

La CRA sera représentée à cette réunion organisée par la Ligue et la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône le Mercredi 06.02 de 10h00 à 12h30.

*****

DECISIONS CRA

DECISION 41 – 30.01.2019 – Situation des Arbitres de Ligue au regard des tests physiques obligatoires de début de saison :

La CRA considérant que depuis le début de la saison en application de l'Article 22 de son règlement Intérieur Alinéa Epreuves physiques, après les sessions de tests physiques, initiale en date du 26.08, de rattrapage 1 en date du 29.09 et du 12.12 pour les blessés, tout arbitre absent ou n'ayant pas réussi les tests , n'est pas désigné.

Les Arbitres absents ou n'ayant pas réussi ces présents tests aux sessions organisées, le sont tous pour des raisons médicales dûment constatées par certificats médicaux successifs et à ce jour 30.01.2019 en prolongation depuis 6 mois et plus.

En conséquence,

La CRA décide de neutraliser dans leur catégorie actuelle au niveau Ligue pour la saison 2018/2019, les Arbitres suivants :

- BOGAERT Matthieu en catégorie R2
- LE CORRE Juluan en catégorie R2
- MILLET Valentin en catégorie JAL

DECISION 42 – 30.01.2019 – Situation des Arbitres de Ligue en règle avec les tests physiques mais ne pouvant plus être désignés en raison de leur blessure ou de leur mise en indisponibilité scolaire ou professionnelle :

La CRA considérant qu'en application de l'Article 25 de son règlement Intérieur, du fait de l'absence prolongée d'Arbitres d'une part pour des raisons médicales justifiées par les certificats initiaux ou de prolongation, et d'autre part pour des raisons professionnelles, universitaires ou scolaires motivées par un courrier transmis à la CRA et dûment justifiées, le calendrier et la durée de ces absences ne leur permettront pas d'arbitrer ou de pouvoir reprendre leur activité d'arbitrage depuis leur arrêt.

En conséquence,

La CRA décide de neutraliser dans leur catégorie actuelle au niveau Ligue pour la saison 2018/2019, les Arbitres suivants :

- ABDERRAHMANE Mérouane en catégorie JAL (raison universitaire)
- FALASCHI Dylan en catégorie JAL (arrêt médical jusqu'au 31.07)
- MARESNI Nabil en catégorie R2 (arrêt médical jusqu'au 14.04)

*****

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 30.01.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.04.2019
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 28.02.2019
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 04.03.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 14.04.2019
- FAREL Dany : jusqu'au 31.01.2019
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.02.2019
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 06.04.2019
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 28.02
- CHAKROUNI Khalid : jusqu'au 10.02
- MARY Alexandre : jusqu'au 18.02
- GASMI Cyril : jusqu'au 28.02
- FABRE Arthur : jusqu'au 11.02
- BOURQUIN Magali : jusqu'au 05.02
- EL ABED Walid : jusqu'au 06.03
- BENSAID Redouan : jusqu'au 06.02
- EL ABED Sami : jusqu'au 05.02
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07

*****

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 30.01.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019					
DATE SAISIE	NOM	PRENOM	DEBUT INDISP	FIN INDISPO	MOTIF
23/01/2019	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE JUSQU'À 13 H 00
25/01/2019	ABDELGHEFFAR	AMAR	16/02/2019	16/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/01/2019	AMMAR	MOEZ	10/02/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/01/2019	AMO	ADRIEN	17/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/12/2018	AMSILI	BENJAMIN	06/12/2018	30/06/2019	PRO - INDISPO LE SAMEDI
19/01/2019	ATTOUR	AHMED	16/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
03/01/2019	BARLOZZI	JULIEN	10/02/2019	10/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
17/01/2019	BAYARD	PHILIPPE	09/02/2019	16/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/01/2019	BELADEL	BILAL	30/01/2019	26/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
12/01/2019	BEN AMOR	TAREK	26/01/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
01/02/2019	BEN AMOR	TAREK	16/02/2019	10/03/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
17/01/2019	BENAISSI	Nabil	09/02/2019	10/02/2019	RAISON PRO
29/01/2019	BENSSALAH	ADAM	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
03/01/2019	BERTRAND	VINCENT	09/02/2019	10/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	09/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/12/2018	BOGAERT	MATTHIEU	10/12/2018	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
15/01/2019	BOULAHYA	BILEL	09/02/2019	11/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	BOULINGUEZ	ROMAIN	20/02/2019	25/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/12/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
14/01/2019	BUTTEGEG	THIERRY	01/02/2019	28/02/2019	RAISON PERSONNELLE EPOUSE
18/01/2019	CARNET	KEVIN	08/02/2019	18/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/12/2018	CATANIA	JUSTINE	09/02/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	CAUDMONT	MATEO	17/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/12/2018	CHAHBI	HICHAM	09/02/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/01/2019	CHILOTTI	SEBASTIEN	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
28/01/2019	CLAVERIE	KESIAH	07/02/2019	19/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/01/2019	DAHAS	SMAIN	10/02/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/01/2019	D'ANTONIO	LIONEL	08/02/2019	24/02/2019	RAISON PRO
27/01/2019	DEGHDICHE	AMRI	16/02/2019	23/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
15/01/2019	DI GUISTO	LAURENT	10/02/2019	10/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
15/01/2019	DI GUISTO	LAURENT	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	15/02/2019	15/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
15/01/2019	DJIANE	JULLIEN	17/02/2019	17/02/2019	AUTRE DESIGNATION
18/01/2019	DJIANE	JULLIEN	09/02/2019	10/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/01/2019	DOUAY	KEVIN	09/02/2019	09/02/2019	RAISON PRO
19/01/2019	DOUAY	KEVIN	16/02/2019	16/02/2019	RAISON PRO
22/11/2018	DUVERGER	JEAN-CHRISTOPHE	08/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/02/2019	EL ABED	WALID	01/02/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
11/01/2019	FABRE	ARTHUR	11/01/2019	11/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
21/01/2019	FALASCHI	DYLAN	21/01/2019	31/07/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
31/01/2019	FAREL	DANY	01/02/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
30/01/2019	GASMI	CYRIL	04/02/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/12/2018	GHZAL	CHOUKRY	11/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
04/01/2019	GIURAN	BIANCA	31/01/2019	10/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
16/01/2019	GRAGLIA	JOFFRE	09/02/2019	11/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/12/2018	HENCK	GUILLAUME	08/02/2019	24/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/01/2019	JURADO	ALEXANDRE	01/02/2019	04/08/2019	RAISON PROFESSIONNELLE ETRANGER
17/01/2019	LABIDI	OUSSEMA	10/02/2019	10/02/2019	RAISON PRO
17/01/2019	LABIDI	OUSSEMA	17/02/2019	17/02/2019	RAISON PRO
05/01/2019	LE BRIS	ROMAIN	09/02/2019	17/02/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
17/01/2019	**LE CORRE**	JULUAN	17/01/2019	04/03/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
11/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	13/02/2019	19/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/02/2019	LEPORATI	LORIS	16/02/2019	17/02/2019	RAISON PRO
16/01/2019	**MARESNI**	Nabil	16/01/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/01/2019	MARINSALTI	ALEXIS	16/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/01/2019	MARY	ALEXANDRE	31/01/2019	18/02/2019	RAISON MEDICALE
09/01/2019	MEBAREK	MOHAMED	02/02/2019	17/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/01/2019	MONIOTTE	ALBAN	23/01/2019	28/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
01/10/2018	**PERCEPUSSE**	MAEVA	08/10/2018	30/06/2019	INDISPO LES SAMEDI professsionnel
16/12/2018	TREMELLA	ANTHONY	25/01/2019	11/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/01/2019	TREMELLA	ANTHONY	16/02/2019	25/02/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/01/2019	YOUSSEF	WALID	20/01/2019	19/02/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU

*****

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Réunion Plénière à la Ligue le Samedi 02.02 à 10h00.
- Dates des prochaines réunions de CRA : 06.02– 12.02 – 20.02

*****

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

*****

Prochain réunion du Bureau Exécutif (Dématérialisé)
Mercredi 06 Février 2019

*****

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD